



# Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)

## Unité Intersectorielle



[# Une équipe pluridisciplinaire constituée de ]

### Une équipe d'évaluation / orientation

- Médecin psychiatre
- Cadre de santé
- Infirmiers
- Educatrice spécialisée
- Psychologue
- Secrétaire

### Une équipe de suivi des personnes

- Infirmier
- Psychologue

[# Les actions de l'équipe  
« Évaluation / orientation »]



[# Les actions spécifiques de  
l'équipe mobile de suivi]



### L'EMPP intervient sur l'ensemble du Calvados.

- **Accueil et suivi des personnes** au sein de ses bureaux pour des consultations médicales, des entretiens psychologiques, infirmiers et sociaux,
- **Permanences** dans les structures pour favoriser la prévention, l'accès et /ou la continuité des soins,
- **Réunion de synthèse** avec les différents partenaires afin de favoriser une prise en charge globale de la personne,
- **Analyse de situations** et / ou soutien des équipes,
- **Action de Formation** à destination des professionnels et des bénévoles.

[# Comment nous interpeller ? ]

Par mail ou par téléphone.

- par l'usager lui-même
- par un professionnel

Toutes les demandes sont étudiées en réunion les lundis matin, une réponse est apportée pour chaque situation.

### → Pour qui ?

Les personnes en situation de précarité qui se trouvent en rupture de soin, sujettes aux hospitalisations récurrentes et/ou dans l'impossibilité d'honorer un suivi.

### → Où et quand ?

- En fin d'hospitalisation, avant la sortie du service à l'EPSM.
- Après la sortie d'hospitalisation, en structure d'hébergement ou à domicile.

### → Pour quoi ?

- **Réduire la récurrence des hospitalisations** en proposant un suivi transitoire entre la phase aiguë d'hospitalisation et l'accès au soin psychique dans le droit commun.
- **Proposer un soutien aux personnes en situation de précarité** dans leur actualité, à moyen terme, dans l'attente d'un relais.
- **Se faire le lien entre les différents partenaires de soins** des personnes accompagnées, être un appui pour les professionnels des secteurs sans toutefois s'y substituer.

[# Comment nous interpeller ? ]

Par mail via l'adresse de l'EMPP.

Toutes les demandes sont étudiées en réunion les lundis matin, une réponse est apportée pour chaque situation.